



PROCES VERBAL

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt et le 20 juillet à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date 10 juillet 2020 s'est réuni Salle de la Convivialité à Magalas au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Cathy FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET

Messieurs François ANGLADE, David ASTRUC, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Sandrine MICHAUD,
Messieurs Jérôme FABRE, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Délégués suppléants présents

Béatrice TEROL, Michel BLANQUEFORT, Alain MALRIC

M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Jérôme FABRE donne procuration à Mme Francine GERARD

Mme Corinne CONSTANTIN donne procuration à M. François ANGLADE

M. Alain JARLET donne procuration à M. Jean-Michel GUITTARD

M. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance

Ordre du jour :

Approbation du procès verbal du 09.07.2020

031-2020 - Approbation des Comptes de gestion 2019 CCAM

032-2020 - Adoption du compte administratif 2019 - Budget ZAE les Masselettes-Affectation du résultat

033-2020 Adoption du Compte administratif 2019 Budget ZAE Roujan - affectation du résultat

034-2020 Adoption du compte administratif 2019- Budget ZAE l'Audacieuse-Affectation du résultat

035-2020 Adoption du Compte administratif 2019 Budget annexe SPANC - affectation du résultat
036-2020 Adoption du Compte administratif 2019 Budget DSP Assainissement - affectation du résultat
037-2020 Adoption du Compte administratif 2019 Budget DSP Eau - affectation du résultat-
038-2020 Adoption du Compte administratif 2019 Budget Régie Assainissement - affectation du résultat
039-2020 Adoption Compte administratif 2019 Budget Régie Eau potable - affectation du résultat
040-2020 Adoption Compte administratif 2019 Budget principal CCAM
041-2020 Vote du budget primitif 2020- Budget annexe ZAE Les Masselettes
042-2020 Vote du budget primitif 2020- Budget annexe ZAE Roujan
043-2020 Vote du budget primitif 2020- Budget annexe ZAE L'audacieuse
044-2020 Vote du budget primitif 2020- Budget SPANC
045-2020 Vote du budget primitif 2020-Budget DSP ASST
046-2020 Vote du budget primitif 2020-Budget DSP EAU
047-2020 Vote du budget primitif 2020-Budget Régie Assainissement
048-2020 Vote du budget primitif 2020-Budget Régie Eau
049-2020 Affectation des résultats 2019 Budget Principal
050-2020 Fixation du taux de TEOM
051-2020 Vote des taux d'imposition 2020
052-2020 Vote du produit GEMAPI 2020
053-2020 Vote du Budget Primitif 2020 Budget Principal

Questions diverses

Le Président souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et ouvre la séance en donnant lecture de la liste des délégations attribuées aux Vice-Présidents :

1^{er} : M. Lionel GAYSSOT – Maire de Saint Génès de Fontedit – Communication –

Administration générale – Suivi des projets

2^{ème} : M. Sylvain HAGER - Maire de Murviel – Eau et Assainissement

3^{ème} : M. Jean-Pierre SIMO CAZENAVE - Maire de Magalas – Relation chambres consulaires, autres partenaires et entreprises. ZAE Magalas

4^{ème} : M. Alain DURO – Maire de Thézan les Béziers – Commerce – Artisanat et Revitalisation Centre Bourg. ZAE Thézan

5^{ème} : M. Gérard NICOLAS– Adjoint de Roujan – Développement durable, environnement, mobilité, énergies renouvelables, ZAE Roujan

6^{ème} M. Gérard BARO – Maire de Causses et Veyran – Marchés, Contrats et Conventions – Suivi des opérations

7^{ème} : : M. Guy ROUCAYROL – Maire de Pouzolles - Finances

8^{ème} : M. François ANGLADE – Maire de Laurens – Evènementiels, patrimoine, culture

9^{ème} : M. Michel TRILLES – Conseiller de Puimisson – Urbanisme – Aménagement du territoire

10^{ème} : M. Jean-Claude MARCHI – Maire d’Autignac – Jeunesse – Formation - Insertion

11^{ème} : M. Robert SOUQUE – Maire de Pailhès – Aménagement foncier, équipements, Gémap, travaux – Equipe technique

12^{ème} : M. Philippe BOUCHE – Maire de Faugères - Achats groupés, patrimoine communautaire

Il proposera les délégations supplémentaires le 27 juillet : M. Riès en remplacement de M. Libretti et Mme Saur au tourisme et il restera encore une délégation possible dans l’enveloppe indemnitaire.

Il demande au conseil de valider l’ajout d’un rapport sur table 054-2020 Désignation des délégués au syndicat SI MARE ET LIBRON

Le Conseil Communautaire valide à l’unanimité l’ajout du rapport sur table :

A la demande des élus il sera traité en fin de conseil 2 questions : un projet éolien à Puissalicon et le projet photovoltaïque à Thézan Lés Béziers

Le procès-verbal du dernier conseil communautaire en date du 09 juillet 2020 est validé à l’unanimité.

Le Président donne la parole à M. Roucayrol qui va présenter les comptes de gestion, les CA 2019 et les budgets primitifs 2020 portant sur 8 budgets au total.

031/2020 – Approbation des Comptes de Gestion 2019 dressés par M. le Receveur Municipal

VU le compte de gestion de l'exercice 2019 du Budget Principal de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à Monsieur le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2019, du Budget Annexe « ZAE L’Audacieuse Magalas » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2019, du Budget Annexe « ZAE Roujan » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2019, du Budget Annexe « ZAE Masselettes » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2019, du Budget Annexe « SPANC » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2019, du Budget Annexe « Régie Eau » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2019, du Budget Annexe « Régie Assainissement » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2019, du Budget Annexe « DSP Eau » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2019, du Budget Annexe « DSP Assainissement » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs et celles des comptes de gestions,

Monsieur le Président propose de se prononcer sur l'approbation des Comptes de Gestion 2019.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les Comptes de Gestion 2019, de la Communauté de Communes Les Avant-Monts dressés par Monsieur le Receveur Municipal tels que présentés ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

032-2020. Adoption du Compte Administratif 2019 – Budget Annexe « ZAE les Masselettes» -Affectation du résultat

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif 2019 annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalisation de l'exercice 2019	Section de fonctionnement	541 285,90	530 729,00	-10 556,90
	Section d'investissement	325 416,54	528 629,00	203 212,46
Reports de l'exercice 2018	Report de fonctionnement (002)	23 529,01		-23 529,01
	Report d'investissement (001)	663 161,56		-663 161,56
TOTAL		1 553 393,01	1 059 358,00	-494 035,01
Reste à réaliser à reporter en 2020	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	564 814,91	530 729,00	-34 085,91
	Section d'investissement	988 578,10	528 629,00	-459 949,10
	TOTAL	1 553 393,01	1 059 358,00	-494 035,01

Le résultat cumulé est de 1 553 393.01€ en dépenses et 1 059 358.00 € en recettes, soit un résultat de clôture 2019 négatif de 494 035.01€

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « ZAE les Masselettes » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2019, établi par nature en conformité avec l'instruction M14, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré,

ADOpte le Compte Administratif du Budget Annexe « ZAE les Masselettes » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2019 tel que présenté;

DIT que les résultats de l'exercice 2019 seront affectés de la manière suivante :

Report de fonctionnement D 002 : 34 085.91€

Pour information report d'investissement D 001 : 459 949.10 €

AUTORISE M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

033-2020- Adoption du Compte Administratif 2019 – Budget Annexe « ZAE Roujan »

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif 2019 annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalizations de l'exercice 2019	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Reports de l'exercice 2018	Report de fonctionnement (002)	766,22		-766,22
	Report d'investissement (001)	7 973,07		-7 973,07
TOTAL		8 739,29	0,00	-8 739,29
Restes à réaliser à reporter en 2020	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	0,00	0,00	
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	766,22	0,00	-766,22
	Section d'investissement	7 973,07	0,00	-7 973,07
	TOTAL	8 739,29	0,00	-8 739,29

Le résultat cumulé est de 8 739.29 € en dépenses, soit un résultat de clôture 2019 négatif de 8 739.29€.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « ZAE Roujan » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2019, établi par nature en conformité avec l'instruction M14, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le Compte Administratif du Budget Annexe « ZAE Roujan » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2019 tel que présenté;
- **DIT** que les résultats seront affectés de la manière suivante :
Report en section de fonctionnement D 002 : 766.22€
Pour information report en section d'investissement D 001 : 7 973.07€
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

034-2020. Adoption du Compte Administratif 2019 – Budget Annexe « ZAE L'Audacieuse » - Affectation du résultat

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif 2019 annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalisation de l'exercice 2019	Section de fonctionnement	186 622,60	199 454,51	12 831,91
	Section d'investissement	134 571,51	64 883,00	-69 688,51
Reports de l'exercice 2018	Report de fonctionnement (002)	12 831,91		-12 831,91
	Report d'investissement (001)	157 278,46		-157 278,46
	TOTAL	491 304,48	264 337,51	-226 966,97
Reste à réaliser à reporter en 2019	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	199 454,51	199 454,51	0,00
	Section d'investissement	291 849,97	64 883,00	-226 966,97
	TOTAL	491 304,48	264 337,51	-226 966,97

Le résultat cumulé est 491 304.48€ en dépenses et 264 337.51€ en recettes, soit un résultat de clôture 2019 négatif de 226 966.97€ €.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « ZAE les L'Audacieuse » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2019, établi par nature en conformité avec l'instruction M14, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le Compte Administratif du Budget Annexe « ZAE L'Audacieuse » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2019 tel que présenté;
- **DIT** que les résultats seront affectés de la manière suivante :
Pas de report en fonctionnement
Pour information report d'investissement : D 001 : 226 966.97€
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

035-2020- Adoption du Compte Administratif 2019 – Budget Annexe « SPANC »

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif 2019 annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalizations de l'exercice 2019	Section d'exploitation	0,00	252,52	252,52
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Reports de l'exercice 2018	Report d'exploitation (002)		1 863,45	1 863,45
	Report d'investissement (001)			0,00
TOTAL		0,00	2 115,97	2 115,97
Reste à réaliser à reporter en 2020	Section d'exploitation			
	Section d'investissement			
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section d'exploitation	0,00	2 115,97	2 115,97
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	2 115,97	2 115,97

Le résultat cumulé est 0 € en dépenses et 2 115.97 € en recettes, soit un résultat net positif de 2 115.97€.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « SPANC » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2019, établi par nature en conformité avec l'instruction M4, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe « SPANC » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts tel que présenté;

- **DIT** que l'excédent de fonctionnement de 2 115.97€ sera reporté au budget 2020 du SPANC compte 002 en recettes auxquelles seront rajoutées la somme de 0.80€ issue d'une erreur de report de l'exercice 2018 soit un report total de 2 116.77€.
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

036-2020- Adoption du Compte Administratif 2019 – Budget Annexe « DSP Assainissement » - Affectation du résultat

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président en charge du suivi des DSP expose le Compte Administratif 2019 annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

Considérant l'erreur matérielle survenue fin d'exercice 2018 portant sur la double inscription de la somme de 55 788.40€ en recettes au 002 et au 778, il convient de déduire cette somme du résultat de fonctionnement 2019

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalisation de l'exercice 2019	Section de fonctionnement	52 206,76	335 478,47	283 271,71
	Section d'investissement	1 789 651,16	1 843 763,84	54 112,68
Reports de l'exercice 2018	Report de fonctionnement (002)	0,00	262 737,84	
	déduction report 2018 erroné			
	Report d'investissement (001)	0,00	16 853,22	
	TOTAL	1 841 857,92	2 458 833,37	616 975,45
Reste à réaliser à reporter en 2020	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	1 642 464,76	1 235 809,00	
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	52 206,76	598 216,31	546 009,55
	Section d'investissement	3 432 115,92	3 096 426,06	-335 689,86
	TOTAL	3 484 322,68	3 694 642,37	210 319,69

Le résultat cumulé est de 3 484 322.68 € en dépenses et de 3 694 642.37 € en recettes, qui donne un résultat de clôture 2019 positif de **210 319.69 € soit de 154 531.29€ après rectification**.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « DSP Assainissement » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2019, établi par nature en conformité avec l'instruction M49, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTÉ** le Compte Administratif du Budget Annexe « **DSP Assainissement** » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2019 tel que présenté ;
- **DIT** que les résultats de fonctionnement 2019 d'un montant de 490 221.15€ seront affectés de la manière suivante au budget 2020 :

En recette de Fonctionnement : R002 : **490 221.15 €** (283 271.71+ 262 737.84 - 55 788.4)

>Pour information report d'investissement R001 : **70 965.90 €**

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

037-2020- Adoption du Compte Administratif 2019 – Budget Annexe « DSP Eau » - Affectation du résultat

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président en charge du suivi des DSP expose le Compte Administratif 2019 annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats	
Réalisation de l'exercice 2019	Section de fonctionnement	89 847,90	237 532,18	147 684,28	
	Section d'investissement	80 315,99	709 289,78	628 973,79	
Reports de l'exercice 2018	Report de fonctionnement (002)	0,00	0,00		
	Report d'investissement (001)	93 246,72	0,00		
	TOTAL	263 410,61	946 821,96	683 411,35	
Reste à réaliser à reporter en 2020	Section de fonctionnement	0,00	0,00		
	Section d'investissement	1 038 102,91	258 708,00		
	TOTAL	1 038 102,91	258 708,00		
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	89 847,90	237 532,18	147 684,28	
	Section d'investissement	1 211 665,62	967 997,78	-243 667,84	
	TOTAL	1 301 513,52	1 205 529,96	-95 983,56	

Le résultat cumulé est de 1 301 513.52 € en dépenses et de 1 205 529.96 € en recettes, soit un résultat de clôture 2019 négatif de 95 983.56€

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « DSP Eau» de la Communauté de

Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2019, établi par nature en conformité avec l'instruction M49, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le Compte Administratif du Budget Annexe « **DSP Eau** » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2019 tel que présenté ;
- **DIT** que les résultats de fonctionnement 2019 d'un montant de 147 684.28€ seront affectés de la manière suivante au budget 2020:

En recette de Fonctionnement : R002 : 147 684.28 €

Pour information report investissement R 001 : 535 727.07 €

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

038/2020- Adoption du Compte Administratif 2019 – Budget Annexe « Régie Assainissement »

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement expose le Compte Administratif annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalizations de l'exercice 2019	Section de fonctionnement	876 084,17	1 020 256,24	144 172,07
	Section d'investissement	1 919 728,21	911 356,90	-1 008 371,31
Reports de l'exercice 2018	Report de fonctionnement (002)		270 595,36	270 595,36
	Report d'investissement (001)		1 992 425,70	1 992 425,70
TOTAL		2 795 812,38	4 194 634,20	1 398 821,82
Restes à réaliser à reporter en 2020	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	1 935 942,35	1 905 124,08	-30 818,27
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	876 084,17	1 290 851,60	414 767,43
	Section d'investissement	3 855 670,56	4 808 906,68	953 236,12
	TOTAL	4 731 754,73	6 099 758,28	1 368 003,55

Le résultat cumulé est 4 731 754.73 € en dépenses et de 6 099 758.28 € en recettes, soit un résultat de clôture 2019 positif de 1 368 003.55 €

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « Régie Assainissement » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2019, établi par nature en conformité avec l'instruction M49, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Compte Administratif du Budget Annexe « **Régie Assainissement** » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2019 tel que présenté ;
- **DIT** que les résultats seront affectés au budget 2020 de la manière suivante :

En recettes de Fonctionnement – R002 : 414 767.43 €

En recette d'investissement – R001 : 984 054.39 €

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

039/2020 - Adoption du Compte Administratif 2019 – Budget Annexe « Régie Eau potable »

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux régies de l'eau expose le Compte Administratif annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalizations de l'exercice 2019	Section de fonctionnement	1 969 876,27	1 430 253,57	-539 622,70
	Section d'investissement	185 957,16	610 126,44	424 169,28
Reports de l'exercice 2018	Report de fonctionnement (002)		992 102,63	992 102,63
	Report d'investissement (001)	77 027,44		-77 027,44
	TOTAL	2 232 860,87	3 032 482,64	799 621,77
Restes à réaliser à reporter en 2020	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	235 820,86	32 120,00	
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	1 969 876,27	2 422 356,20	452 479,93
	Section d'investissement	498 805,46	642 246,44	143 440,98
	TOTAL	2 468 681,73	3 064 602,64	595 920,91

Le résultat cumulé est de 2 468 681.73 € en dépenses et de 3 064 602.64 € en recettes, soit un résultat de clôture 2019 positif de 595 920.91 €

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « Régie eau potable » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2019, établi par nature en conformité avec l'instruction M49, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** le Compte Administratif du Budget Annexe « **Régie Eau potable** » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2019 tel que présenté ;
- **DIT** que les résultats seront affectés au budget 2020 de la manière suivante :
 En recettes de Fonctionnement – R002 : 452 479.93 €
 En recette d'investissement – R001 : 347 141.84 €
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

040/2020 - Adoption du Compte Administratif 2019 – Budget principal CC Avant-Monts

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalisation de l'exercice 2019	Section de fonctionnement	12 355 024,07	13 071 940,22	716 916,15
	Section d'investissement	2 308 407,32	2 220 861,53	-87 545,79
Reports de l'exercice 2018	Report de fonctionnement (002)		1 536 374,63	1 536 374,63
	Report d'investissement (001)	287 545,08	0,00	-287 545,08
TOTAL		14 950 976,47	16 829 176,38	1 878 199,91
Reste à réaliser à reporter en 2020	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	2 588 669,72	2 265 575,94	-323 093,78
	TOTAL	2 588 669,72	2 265 575,94	-323 093,78
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	12 355 024,07	14 608 314,85	2 253 290,78
	Section d'investissement	5 184 622,12	4 486 437,47	-698 184,65
	TOTAL	17 539 646,19	19 094 752,32	1 555 106,13

Le résultat cumulé est de 17 539 646.19 € en dépenses et 19 094 752.32 € en recettes, soit un résultat global net positif de 1 555 106.13 €.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de

Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2019, établi par nature, auquel s'ajoute une présentation par opération établie en conformité avec l'instruction M14, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2019 tel que présenté,
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

041/2020 - Vote du budget primitif 2020- Budget ZAE Les Masselettes

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2020 de la ZAE Les Masselettes en nomenclature M14

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2020

Monsieur le Vice-Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2020	Section de fonctionnement	999 158,05	1 033 243,96
	Section d'investissement	299 147,43	759 096,53
Reports de l'exercice 2019	Report de fonctionnement (002)	34 085,91	0,00
	Report d'investissement (001)	459 949,10	
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	1 033 243,96	1 033 243,96
	Section d'investissement	759 096,53	759 096,53
	TOTAL	1 792 340,49	1 792 340,49

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe de la ZAE Les Masselettes de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2020 élaboré par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M14.

DEMANDE de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2020 du budget annexe de la ZAE Les Masselettes tel que présenté ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

042/2020 - Vote du budget primitif 2020- Budget ZAE Roujan

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2020 de la ZAE Roujan en nomenclature M14

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2020

Monsieur le Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

Crédits proposés exercice 2020	Section de fonctionnement	7 973,07	8 739,29
	Section d'investissement		7 973,07
Reports de l'exercice 2019	Report de fonctionnement (002)	766,22	0,00
	Report d'investissement (001)	7 973,07	0,00
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	8 739,29	8 739,29
	Section d'investissement	7 973,07	7 973,07
	TOTAL	16 712,36	16 712,36

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe de la ZAE Roujan de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2020 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M14.

DEMANDE de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2020 du budget annexe de la ZAE Roujan tel que présenté;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

043 / 2020 - Vote du budget primitif 2020- Budget ZAE L'Audacieuse

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2020 de la ZAE L'Audacieuse en nomenclature M14

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre

(article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2020

Monsieur le Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

Crédits proposés exercice 2020	Section de fonctionnement	746 966,97	746 966,97
	Section d'investissement	520 000,00	746 966,97
Reports de l'exercice 2019	Report de fonctionnement (002)	0,00	0,00
	Report d'investissement (001)	226 966,97	0,00
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	746 966,97	746 966,97
	Section d'investissement	746 966,97	746 966,97
	TOTAL	1 493 933,94	1 493 933,94

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe de la ZAE l'Audacieuse de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2020 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M14.

DEMANDE de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2020 du budget annexe de la ZAE l'Audacieuse tel que présenté ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

044 - 2020 - Vote du budget primitif 2020- Budget SPANC

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2020 du SPANC, Service Public Local en nomenclature M4.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Monsieur le Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2020	Section de fonctionnement	2 376,77	260,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
Reports de l'exercice 2019	Report de fonctionnement (002)	0,00	2 116,77
	Report d'investissement (001)	0,00	
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	2 376,77	2 376,77
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL	2 376,77	2 376,77

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2020 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M4 et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2020 du SPANC tel que présenté ;
- **AUTORISE** M le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

045-2020 - Vote du budget primitif 2020- Budget DSP Assainissement

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2020 de la DSP Assainissement en nomenclature M49.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2020

Monsieur le Vice-Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2020	Section de fonctionnement	851 221,15	361 000,00
	Section d'investissement	760 619,69	1 096 309,55
Reports de l'exercice 2019	Report de fonctionnement (002)		490 221,15
	Report d'investissement (001)		70 965,90
Restes à réaliser 2019	Fonctionnement		
	Investissement	1 642 464,76	1 235 809,00
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	851 221,15	851 221,15
	Section d'investissement	2 403 084,45	2 403 084,45
	TOTAL	3 254 305,60	3 254 305,60

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du Budget DSP Assainissement de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour

l'exercice 2020 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M49.

DEMANDE de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2020 du budget annexe de la DSP Assainissement tel que présenté;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

046/2020 - Vote du budget primitif 2020- Budget DSP EAU

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2020 de la DSP Eau en nomenclature M49.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2020

Monsieur le Vice-Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2020	Section de fonctionnement	397 684,28	250 000,00
	Section d'investissement	107 716,44	351 384,28
Reports de l'exercice 2019	Report de fonctionnement (002)		147 684,28
	Report d'investissement (001)		535 727,07
Restes à réaliser 2019	Fonctionnement		
	Investissement	1 038 102,91	258 708,00
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	397 684,28	397 684,28
	Section d'investissement	1 145 819,35	1 145 819,35
	TOTAL	1 543 503,63	1 543 503,63

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du Budget DSP Eau de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2020 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M49.

DEMANDE de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2020 du budget annexe de la DSP Eau tel que présenté;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

047-2020 - Vote du budget primitif 2020- Budget Régie Assainissement

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2020 de la Régie Assainissement en nomenclature M49.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2020

Monsieur le Vice-Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2020	Section de fonctionnement	988 372,47	573 605,04
	Section d'investissement	1 274 102,65	320 866,53
Reports de l'exercice 2019	Report de fonctionnement (002)		414 767,43
	Report d'investissement (001)		984 054,39
Restes à réaliser 2019	Fonctionnement		
	Investissement	1 935 942,35	1 905 124,08
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	988 372,47	988 372,47
	Section d'investissement	3 210 045,00	3 210 045,00
	TOTAL	4 198 417,47	4 198 417,47

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du Budget Régie Assainissement de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2020 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M49.

DEMANDE de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2020 du budget annexe de la Régie Assainissement tel que présenté;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

048-2020 - Vote du budget primitif 2020- Budget Régie Eau

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2020 de la Régie Eau en nomenclature M49.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2020

Monsieur le Vice-Président délégué à la régie expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2020	Section de fonctionnement	1 773 912,93	1 321 433,00
	Section d'investissement	1 468 838,91	1 325 397,93
Reports de l'exercice 2019	Report de fonctionnement (002)		452 479,93
	Report d'investissement		347 141,84
Restes à réaliser 2019	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	235 820,86	32 120,00
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	1 773 912,93	1 773 912,93
	Section d'investissement	1 704 659,77	1 704 659,77
	TOTAL	3 478 572,70	3 478 572,70

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif du Budget Régie Eau de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2020 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M49.

DEMANDE de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2020 du budget annexe de la Régie Eau tel que présenté;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

049/2020 – Affectation des résultats 2019 – Communauté de Communes les Avant-Monts -Budget Principal

Après avoir examiné les comptes administratifs, il y a lieu de statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019 pour le budget principal.

Monsieur le Président propose d'affecter ce résultat comme suit :

Résultats de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice 2019	716 916,15
B - Résultats antérieurs reportés de 2018 (ligne 002)	1 536 374,63
D - Résultat (A+B+C)	2 253 290,78
Résultats d'investissement	
E- Résultat de l'exercice	-87 545,79
F - Résultats antérieurs reportés de 2018 (ligne 001)	-287 545,08
G - Résultats restants à réaliser 2020	-323 093,78
H - Résultat (D+E+F+G)	-698 184,65
Affectation	
En réserve 1068 en investissement	375 090,87
En report de fonctionnement R002	1 878 199,91

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avoir pris connaissance du document présenté,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE cette affectation de résultat.

AUTORISE M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

050 /2020 Fixation des taux de TEOM-R Francis BOUTES

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés a été transférée aux Communautés de Communes.

Il présente au Conseil Communautaire la notification des bases prévisionnelles de la TEOM pour l'année 2020 transmise par les Services Fiscaux

Il demande au Conseil de fixer le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2020.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

FIXE le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères compte tenu du produit fiscal attendu selon le tableau suivant :

BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
24 765 902,00 €uros	14.05 %	3 479 609,24 €uros

PRECISE que ce taux est applicable pour 2020.

M. Boutes souhaite alerter les futurs délégués du SICTOM sur la nécessité de surveiller les taux votés auxquels nous devons nous référer.

Il est précisé que la chambre régionale des comptes a prévenu d'un contrôle qui concerne les variations de taux supérieures à la réversion de la taxe pratiquée par certaines comcom. Pour ce qui nous concerne la réversion porte sur la totalité.

051 /2020 - Vote des taux d'imposition 2020

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire l'état 1259 des bases d'imposition prévisionnelles pour 2020 notifié par les Services Fiscaux.

Sur proposition de la Commission des finances,

- Propose de fixer les taux de la façon suivante :

Taxe Habitation	Taxe Foncière	Taxe Foncière Non Bâti	CFE
10.97%	0	3.21%	29.94%

LE CONSEIL, Après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, DECIDE

TAXES DIRECTES LOCALES 2020	BASES	TAUX %	PRODUIT
TAXE HABITATION	30 275 000	10,97	3 321 167,50
TAXE FONCIERE	23 303 000	0	0,00
TAXE FONCIERE NON BATI	1 558 000	3,21	50 011,80
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	2 507 000	29,94	750 595,80

PRECISE que ces taux sont applicables pour 2020.

M. Boutes : Ces taux sont identiques à 2019

La Communauté a peu de rentrées fiscales par rapport à certaines communautés littorales ou urbaines

C'est une fiscalité rurale mais raisonnable

052 /2020 - Vote du produit GEMAPI 2020

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération 162-2018 du 24 septembre 2018 instituant la taxe GEMAPI sur le territoire de la Communauté de Communes les Avant-Monts à compter du 1^{er} janvier 2019.

Sur proposition de la Commission des finances,

- Propose de **voter** le produit relatif à l'institution de cette taxe pour un montant **340 000€**

LE CONSEIL, Après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE VOTER** le produit relatif à l'institution de la taxe GEMAPI pour l'année 2020 à 340 000 €.
- **MANDATE** le Président pour régler toutes les démarches administratives, financières et règlementaires liées à ce dossier.

M. Boutes : La taxe Gemapi reste sur le même taux et il y a un report 2019-

M. Cristol : la taxe Gemapi ne fait pas l'objet d'un budget annexe ?

M. Boutes : Non mais tout ce qui est prélevé dans la GEMAPI doit être dépensé dans la GEMAPI.

053/2020 - Vote du budget primitif 2020- Budget principal -M.ROUCAYROL

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget 2020 en nomenclature M14.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2020.

Monsieur le Vice-Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2020	Section de fonctionnement	14 810 266,91	12 932 067,00
	Section d'investissement	2 220 000,00	2 918 184,65

Reports de l'exercice 2019	Report de fonctionnement (002)	0,00	1 878 199,91
	Report d'investissement (001)	375 090,87	
Reste à réaliser 2019	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	2 588 669,72	2 265 575,94
	TOTAL	2 588 669,72	2 265 575,94
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	14 810 266,91	14 810 266,91
	Section d'investissement	5 183 760,59	5 183 760,59
	TOTAL	19 994 027,50	19 994 027,50

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire d'adopter le Budget Primitif de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2020 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M14.

DEMANDE de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2020 tel que présenté ;
- **AUTORISE** M le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

M Roucayrol rappelle le montant de l'encours de la dette, liste les opérations et parle du personnel notamment de l'écart entre les dépenses 2018 et 2019 : cet écart est dû à la fin des contrats aidés et aux maladies des agents qui a nécessité le recrutement d'agents saisonniers pour le service technique.

M.Cristol demande ce qu'il en est de la dotation de solidarité ?

Elle est prévue à hauteur de 20 000€ par commune

Il est prévu également un emprunt de 1 million à la demande de la commission finances.

M. Baro : prend la parole pour donner son avis et engager la communauté, au vu des résultats, à emprunter plus pour distribuer aux communes notamment petites

M. Boutes : serait gêné que trop d'emprunt limite les marges de manœuvres de la communauté notamment pour de l'investissement dans son domaine de compétences. Il faut étudier la conjoncture avant de s'engager sur les années à venir . Sur 6 ans ca fait 3 millions d'euros : la communauté ne pourrait assumer.

M.Bouche : il est difficile d'anticiper un excédent de 500 000€ par an

Toutes ces observations feront l'objet d'une réflexion en commission finances.

M. Souque : il faut préciser que la taxe GEMAPI vient augmenter l'excédent d'un gros chiffre mais ce n'est pas du luxe car s'il y a une urgence il faudra payer et cela n'est pas énorme au final. La réserve doit être constituée et importante en cas de besoin

M. Boutes : il faut penser que 300 000€ de réserves constituent des dépenses de travaux pour 600 000€.

M. Souque rappelle qu'il faut rester prudent. En 2019 il n'y a pas eu de travaux car les DIG (déclaration d'intérêt général) étaient en cours notamment pour le bassin Orb, avec l'enquête publique

M.Roucayrol ; il est essentiel de faire une réserve pour parer à des incidents de crues. Les enjeux humains sont au cœur de la GEMAPI.

054/2020 Désignation des délégués aux syndicats de l'eau

Monsieur le Président rappelle la prise de compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018. Il convient de désigner les délégués appelés à siéger aux syndicats de l'eau intercommunaux du territoire de la communauté, notamment auprès du Syndicat Intercommunal Mare et Libron

Sur proposition des communes,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- Désigne les délégués auprès du SI Mare et Libron

Commune	Nom	Prénoms
AUTIGNAC	MARCHI	Jean-Claude
	BOSC	Alain
CABREROLLES	SAUR	Séverine
	COSTE	Christian
CAUSSINIOJOULS	ROQUE	Thierry
	CHABBERT	Jacques
FAUGERES	BOUCHE	Philippe
	GALTIER	Daniel
LAURENS	ANGLADE	François
	BOULOUIS	Sébastien
MAGALAS	SIMO-CAZENAVE	Jean-Pierre
	BORDES	Roger
ROQUESSELS	SALLES	Michel
	LEBON	Christine
SAINT NAZAIRE DE LADAREZ	LERMET	Sylvie
	MADALLE	Julien

Le Président donne la parole à M. Gayssot

M. Gayssot souhaiterait que le conseil soit informé du projet d'implantation des éoliennes sur la commune de Puissalicon en direction de Lieuran ainsi que du projet photovoltaïque de Thézan Les Béziers

Projet éolien Puissalicon :

Sur le projet de Puissalicon et au vu de l'enquête publique qui démarre en août ; il souhaiterait avoir un débat avec le conseil et invite M. Farenc à faire un petit point sur le projet.

M. Farenc précise que ce projet Eolien remonte à 2002 et était cité dans le schéma départemental qui faisait état d'un gisement éolien entre Lieuran et Puissalicon. Avec sa nouvelle équipe il a toujours été prévu d'enquêter par le biais d'un référendum à la population. A l'issue de cette consultation qu'il compte organiser à la rentrée, son conseil émettra un avis qui restera cependant un avis puisque c'est le préfet qui tranchera

A titre personnel il est contre ce projet ainsi qu'une majorité de membres de son conseil.

M. Gayssot indique que les éoliennes du projet ont des hauteurs de pales pouvant atteindre les 150m ce qui impacte les communes voisines et même toutes les communes du territoire : Il invite donc toutes les communes à délibérer.

Corinne : la DREAL va envoyer un dossier et la communauté et 30 communes seront consultées

M. Salles : il suffit de monter aux Moulins de Faugères pour imaginer l'impact visuel que cela représenterait. ; rien n'a été créé depuis la ligne haute tension

M. Roque si la communauté ne donne qu'un avis, pourquoi la commune n'a pas réagi avant ?

M. Farenc : c'est assez délicat la société a obtenu des promesses de ventes auprès de 70 propriétaires.

M. Souque : a connu ce problème avec une implantation de Corneilhan
La solution efficace a été la constitution d'un collectif

Les propriétaires ne sont pas au préalable informés par les sociétés des contraintes du projet (chemins d'accès, retournement) mais uniquement l'incitation financière.

Certains signent sans connaître ces contraintes.

Lorsque la communauté signe contre, cela devient difficile aux promoteurs de conclure

M. Forte rappelle que le SCOT est contre les projets éoliens

M. Boutes préconise d'attendre le rapport d'enquête publique pour voir quelles communautés sont contre et argumenter-Délibérer oui mais en invoquant des motivations qui tiennent la route.

Par ailleurs et allant en sens inverse, la communauté a dû lancer une étude pour le plan climat qui préconise l'éolien !

Lorsqu'on aura les conclusions il faudra quand même voir ce qu'il convient de faire mais mieux vaut attendre la réception du document initial

M. Marchi : ne peut-on faire une délégation de la comcom qui ira rencontrer le commissaire lors de l'enquête publique ?

M. Forte : répète que s'il n'y a pas de schéma éolien, et peu de communautés en disposent, le SCOT bloquera le projet.

M. Boutes : propose d'attendre que l'on ait reçu le dossier et de suivre la proposition M. Marchi.

Corinne : l'enquête se termine le 25-09-2020

Projet photovoltaïque Thézan :

M. Boutes s'enquiert de la position de la commune de Thézan sur ce projet ?

M. Duro : la commune est d'accord

M. Boutes : je voudrais que tout le monde ait le même niveau d'information

La communauté va rentrer de la fiscalité, il faut être sûr que la commune s'entende avec l'aménageur

M. Duro : depuis 2017, la commune est en contact avec Quadran, : le PLU se déroule actuellement et ils se manifestent maintenant et tout est en train de se régler. Une solution a été trouvée.

M. Boutes préférerait que ça se passe bien avec Quadran à qui il a demandé l'envoi d'un courrier précisant les parcelles concernées

M. Duro précise que la commune ne dispose pas non plus de la totalité du périmètre

M. Forte : une enquête complémentaire pourrait être lancée également selon le commissaire enquêteur sur ce point et en parallèle

M. Duro : profite de la parole : pour dire qu'il est favorable au fonds de concours

Il suffit de mettre une somme à la dimension de notre communauté

D'autres communautés le font, il liste les aides apportées par l'agglomération Hérault Méditerranée à ses communes.

M. Boutes : il faut comparer ce qui est comparable : les agglomérations de Béziers ou d'Agde ont une autre fiscalité que la nôtre.

A notre niveau on peut se comparer à Grand Orb qui a versé 30 000 € par commune dans le mandat ou Sud Hérault qui ne verse pas de dotation de solidarité

M.Boutes précise qu'en commission finances il a donné son accord mais dans la mesure des moyens de la communauté.

M.Gaysot : est également favorable, cela se fait aussi dans les petites comcom
Mais il faut rester prudent et ainsi que précisé par le président il y a des investissements à réaliser sur nos compétences ce qui n'empêche pas aussi de prévoir une enveloppe aux communes

M. Ries : cela pourrait être une partie du chemin vers cette idée sans déstabiliser le budget de la comcom

M.Boutes : il faut en reparler et voir jusqu'où on peut aller

M.Ries : on peut imaginer des relais bancaires

M.Boutes : tant qu'on n'a pas de vision constructive on ne peut prévoir le montant dès aujourd'hui: mais on reste sur l'idée.

La séance est levée à 20h15